RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 29742
Numéro SIREN : 418 567 814
Nom ou dénomination : ABM AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2023 sous le numéro de dépôt 89961

ABM AUDIT
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 84 rue Jean de La Fontaine- 75016 PARIS
RCS PARIS 418567814

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
02 NOV. 2023
Sous le N° : 89961

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 29 SEPTEMBRE 2023

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE

30 juin 2023

RESOLUTION RELATIVE A L'AFFECTATION DES RESULTATS

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide que le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 103 671 € sera affecté ainsi qu'il suit :

Report à nouveau	103 671 €

Distribution d'un dividende brut de 103 000 euros par prélèvement sur le report à nouveau

Pour satisfaire aux prescriptions légales, il est précisé qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos 30/06/2021 : 140.000 euros
Exercice clos 30/06/2022 : 110.000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ABM AUDIT
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 84 rue Jean de La Fontaine- 75016 PARIS
RCS PARIS 418567814

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 SEPTEMBRE 2023

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les conditions et délais prévus par la Loi afin de vous présenter notre Rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2023 ainsi que les Comptes, le Bilan et nos propositions d'affectation de résultats concernant ledit exercice.

Pour votre information, nous vous avons adressé avec le présent Rapport :

- Le Bilan,
- Le Compte de Résultats,
- L'Annexe,
- Le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.

Les Comptes que nous vous soumettons, ont été établis, conformément aux stipulations du Plan Comptable Révisé.

Après constitution des amortissements selon les taux en usage dans notre profession, ces Comptes et ce Bilan font apparaître les résultats suivants :

Résultat courant avant impôts :	128 578 €
Bénéfice net :	103 671 €
Total Bilan :	496 687 €

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 30 juin 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous avons connu une augmentation de notre niveau de chiffre d'affaires de 7%, nous avons dû investir en ressource du personnel et fidéliser nos salariés avec des augmentations de salaires , la maitrise des charges externes a pu contribuer à maintenir un niveau de résultat d'exploitation suffisant .

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er juillet 2023 sont les suivants :

Nous espérons, élargir la base de notre clientèle de production et accompagner les clients existants dans leurs développements et rationalisation des couts de structures .

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30 juin 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons que le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 103 671 € soit affecté ainsi qu'il suit :

Report à nouveau	103 671 €

Distribution d'un dividende brut de 103 000 euros par prélèvement sur le report à nouveau

Pour satisfaire aux prescriptions légales, il est précisé qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos 30/06/2021 : 140.000 euros
Exercice clos 30/06/2022 : 110.000 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous signalons qu'il n'y a pas de convention de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que vous voudrez bien adopter les projets de résolutions que nous soumettons à votre vote.

La Gérance se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

LA GERANCE

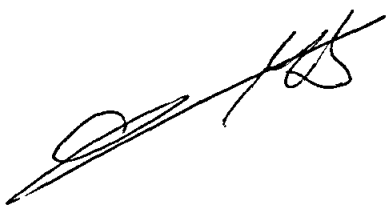

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 84 RUE JEAN DE LA FONTAINE 75016 PARIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 1 8 5 6 7 8 1 4 0 0 0 4 5 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30062023 Net 3	N-1 30062022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 172	AG	10 069	103	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	161 232	AU	78 733	82 499	63 133
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	460	CV	138	322	353
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	50 410	BI		50 410	50 410
	TOTAL (II)	BJ	222 274	BK	88 940	133 334	113 895
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	245	BM		245	323
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	106 026	BY	6 610	99 416	72 242
	Autres créances (3)	BZ	2 460	CA		2 460	1 715
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	217 595	CG		217 595	226 995
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	43 637	CI		43 637	3 185
	TOTAL (III)	CJ	369 963	CK	6 610	363 353	304 461
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	592 237	IA	95 550	496 687	418 356

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° ABM en Euros.

ABM AUDIT SARL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	96 821	127 346
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	103 671	79 475
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	209 292	215 621
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	31 664	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	29 986	30 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 507	23 153
	Dettes fiscales et sociales	DY	132 119	77 356
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 565	4 282
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	72 552	67 944
	TOTAL (IV)	EC	287 394	202 735
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	496 687	418 356

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	ID		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	262 925	202 735
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impots)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	770 334	FH		FI	770 334	718 564
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	770 334	FK		FL	770 334	718 564
	Production stockée*					FM		(1 191)
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	20 667	19 333
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	16 478	10 825
	Autres produits (1) (11)					FQ	106	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	807 584	747 532
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	78	(323)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	159 645	188 892
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	55 039	44 899
	Salaires et traitements*					FY	267 488	247 133
	Charges sociales (10)					FZ	157 271	133 063
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	24 415	16 735
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	6 610	12 015
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	7 688	11 302
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	678 233	653 717
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	129 351	93 816
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	(0)	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	(0)	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	773	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	773	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(773)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	128 578	93 816

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	225	1 015
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	225	1 015
	- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(225)	(1 015)
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
	Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	24 682	13 326
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	807 584	747 532
	TOTAL DES C ARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	703 912	668 058
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	103 671	79 475
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont - Crédit bail mobilier *	HP		
	(3) Dont - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI		890
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 463	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 ; dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amende	225	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	8 000	KE		KF	2 172
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	94 951	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ		LA	40 990
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	24 599	LC		LD	692
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	119 550	LO		LP	41 682
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	460	8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	50 410	1U		1V	
		TOTAL IV	LQ	50 870	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	178 420	ØH		ØJ	43 854

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	10 172	IX	10 172
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	94 951	MO	94 951
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	40 990	MR	40 990
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	25 291	MU	25 291
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH	161 232	NI	161 232
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	460	ØZ	460
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	50 410	2G	50 410
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	50 870	2H	50 870
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	222 274	ØM	222 274

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Dossier N° ABM en Euros.

(6) **AMORTISSEMENTS** N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL — Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	8 000	PF	2 069	PG		PH	10 069
TOTAL I		RK	8 000	RM	2 069	RN		RO	10 069
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	38 093	QE	11 443	QF		QG	49 536
	Matériel de transport	QH		QI	6 281	QJ		QK	6 281
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18 324	QM	4 591	QN		QO	22 915
	Emballages récupérables et divers	QP	107	QR	31	QS		QT	138
TOTAL II		QU	56 525	QV	22 346	QW		QX	78 871
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	64 525	QP	24 415	QQ		QR	88 940

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non remplir NP + NQ + NR	NW		Total général non remplir (NS + NT + NU)	NY			Total général non remplir (NW - NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cerfa Quadra

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	12 015	6U	6 610	6V	12 015	6W	6 610	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	12 015	TY	6 610	TZ	12 015	UA	6 610	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	12 015	UB	6 610	UC	12 015	UD	6 610	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	6 610	UF	12 015			
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	50 410	UV		UW	50 410
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	7 932		7 932		
	Autres créances clients	UX	98 094		98 094		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	174		174		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 300		1 300		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	986		986		
	Charges constatées d'avance	VS	43 637		43 637		
	TOTAUX	VT	202 533	VU	152 123	VV	50 410
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	178		178		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	31 486		7 017	24 469	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	59		59		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 507		13 507		
Personnel et comptes rattachés		8C	10 483		10 483		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	66 179		66 179		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	10 714		10 714		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	44 501		44 501		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	244		244		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	29 928		29 928		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 565		7 565		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	72 552		72 552		
TOTAUX		VY	287 394	VZ	262 925	24 469	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	36 773	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	5 228	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 30/06/2023

I RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 103 671

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des etats et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	225
Amendes et pénalités	WJ	225	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	29 231

Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G I E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)	I8
	- imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé — DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C G I)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ : 7 585
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
						TOTAL I	WR : 140 712

II DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *	WT : 2 240
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)	WH
- imposées aux taux de 19 %	WP
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations — 2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*,								ZY
Majoration d'amortissement *								XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de developpement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS

Deductions diverses à detailler sur feuillet séparé (FXT 2)	Dont deduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	4 549	XG : 4 549
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2
						TOTAL II	XH : 6 789

III RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	133 923
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	133 923 XO

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL 30/06/2023

Détail des réintégrations diverses		
DONS		7 585
Total des réintégrations diverses	WQ	7 585
Détail des déductions diverses		
Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	4 549
Total des déductions diverses	XG	4 549

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	13 412

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnites pour conges a payer, charges sociales et fiscales correspondantes non deductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net a la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	127 346		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
				Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	79 475		Dividendes	ZE	110 000
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	96 821
TOTAL I	ØF	206 821		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	206 821

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ	70 487	81 509
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	8 149	19 650
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	81 008	87 733
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	159 645	188 892
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	1 966	1 986
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS	9Z	53 073	42 913
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	55 039	44 899
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		YY	156 614	149 054
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	23 626	25 904
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*		ØB	92 798	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G.I)		ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0 : 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : resultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du regime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE *

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③		À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

FORMULAIRE EDI
N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : ABM AUDIT SARL			Néant ☐*	
Exercice ouvert le : 01/07/2022	et clos le : 30/06/2023	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	4
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	770 334
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	770 334
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	106
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	20 667
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	4 463
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	25 235
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	7 115
Variation négative des stocks	OQ	78
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	89 635
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	7 688
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	104 516
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	691 053
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	691 053

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	770 334	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence	GY	01/07/2022		GZ	30/06/2023	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Repartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30062023 N° SIRET 41856781400045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABM AUDIT SARL

ADRESSE (voie) 84 RUE JEAN DE LA FONTAINE

CODE POSTAL 75016 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR | Nom patronymique BENABOU | Prénom(s) MICHAEL

Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 170969 | N° Département 99 | Commune CASABLANCA | Pays MA

Adresse : N° 28 | Voie AVENUE CARNOT

Code postal 75117 | Commune PARIS | Pays FR

Titre (2) MR | Nom patronymique ATTIAS | Prénom(s) AARON

Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 120368 | N° Département 99 | Commune TANGER | Pays MA

Adresse : N° 20 | Voie RUE DE NANTES

Code postal 75019 | Commune PARIS | Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2059-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 30062023 N° SIRET 41856781400045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABM AUDIT SARL

ADRESSE (voie) 84 RUE JEAN DE LA FONTAINE

CODE POSTAL 75016 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 |

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra